

DE LA COMMUNE DE **ROSOY (OISE)**

SEANCE DU 21 JANVIER 2022

Délibération

2022_1FL

L'an deux mille vingtdeux, le vendredi 21 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LAFITTE Gérard, Maire,

Etaient présents :

Mesdames : BATTINI Martine, DESTOOP Karinn, KURZER Sandra, MANZANARES Elisabeth, PANNIER Annie, PILLOUX Nathalie

Messieurs : CHOUTEAU Frédéric, DOUBLET Jacky, LAVRILLOUX Pascal, LAFITTE Gérard, LARCHER Ludovic.

Etaient absents excusés :

Messieurs : GUERY Vincent, DESCHRYVER Ludovic,

Madame : CHAPLY Isabelle,

Nombre de membres en
exercice :

14

Nombre de membres
présents

11

Nombre de votants :

11

Madame Martine BATTINI a été élue secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Compte tenu de cette disposition, Monsieur le Maire demande d'ouvrir des crédits tels que définis ci-dessous :

Date de convocation :

17 janvier 2022

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts en 2021	Autorisation 2022 (maxi 25 %)
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	665 653,60	100 000,00
23	Immobilisations en cours		
	TOTAL	665 653,60	100 000,00

Date d'affichage :

17 janvier 2022

Objet de la Délibération :

**Ouverture de
crédits
d'investissement
2022**

Ces crédits seront repris au budget 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la proposition
- Dit que les crédits seront repris au budget 2022.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Gérard LAFITTE

